

Avis voté en plénière du 22 novembre 2011

# Quelles missions et quelle organisation de l'État dans les territoires ?

## Déclaration du groupe de l'agriculture

L'avis de ce jour a suscité des débats importants qui ont démontré tout l'intérêt du sujet traité. Au-delà de la conception que l'on peut avoir du rôle de l'État et des collectivités territoriales, c'est bien de la vie quotidienne de chacun de nos concitoyens dont il s'agit dans ce texte. L'organisation d'un territoire, c'est l'organisation des relations entre les individus, entre les entreprises, entre les services publics et le public. L'organisation d'un territoire participe à la cohésion sociale et économique de notre pays.

Les agriculteurs, comme les pêcheurs, sont les acteurs et les bénéficiaires de cette organisation territoriale. Ils façonnent les paysages et participent au maillage économique de l'espace rural. Mais, en même temps, ils doivent s'appuyer, notamment, sur un réseau de transports routiers et ferroviaires de qualité, sur des services de santé efficaces, ou encore sur des échanges organisés avec l'ensemble des acteurs économiques.

Le groupe de l'agriculture et les représentants des pêcheurs ont donc porté, tout au long de son élaboration, une attention particulière à l'avis dont nous débattons aujourd'hui.

Nous vous rejoignons sur vos préconisations. En particulier, celle selon laquelle l'État doit être le garant des services publics et de l'intérêt général. Cela pourrait paraître une évidence mais il est tout de même bon de le rappeler.

Nous pensons aussi à la préconisation relative à la réforme générale des politiques publiques. Nous en avons longuement discuté entre nous et la rédaction à laquelle nous avons abouti nous satisfait. Prendre le temps d'évaluer la mise en place de la réforme nous paraît être une bonne chose. Sous prétexte de faire des économies, la RGPP s'est attaquée à l'ensemble des politiques de l'État et a conduit à des restructurations déconnectées des préoccupations liées à la vie dans les territoires.

Enfin, sur les développements relatifs à la subsidiarité, nous avons fait part des interrogations du groupe de l'agriculture. Nous aurions souhaité une rédaction plus précise. En effet, pour le secteur agricole, s'engager dans une nouvelle subsidiarité de l'État n'est concevable qu'à la condition qu'elle ne soit pas à l'origine de nouvelles distorsions de concurrence. En revanche, nous approuvons tout à fait que des débats publics de qualité puissent être organisés afin d'œuvrer à une réappropriation publique de la construction européenne.

Une partie du groupe de l'agriculture a voté pour, l'autre s'est abstenue.